

SOGEFI-GESTION SPRL
Fbg de Charleroi, 68
1400 NIVELLES
N° IPI 505737



Tél. : 067/21 30 06
Fax : 067/21 40 96
www.sogefi-gestion.be
info@sogefi.be

A.C.P. ARTEMIS BCE N° BE 0552.726.685

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU LUNDI 18 MARS 2019

Lieu : Brasserie *Excelsior*, Grand Place 29 à 7000 Mons.

COMPTE RENDU

1. Constitution du bureau

Président de séance : Monsieur Galland

Assesseur : Madame Gabriel

Secrétaire : le Syndic (Mr Mathurin)

2. Vérification du quorum

Monsieur Galland, Président de séance, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux copropriétaires.

Monsieur Galland déclare celle-ci valable, le quorum des propriétaires présents et représentés totalisant 6.831/10.000ièmes, l'Assemblée peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Présents	:	6.284/10.000 (8)
Représentés par procurations	:	547/10.000 (1)
Absents	:	3.169/10.000 (5)

La séance est ouverte à 17h30.

3. Approbation des comptes de l'année 2018

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les comptes pour l'année 2018 sont approuvés.

Les soldes créditeurs seront remboursés.

4. Contentieux

Néant.

5. Décharge au Conseil de Copropriété, au Commissaire aux comptes et au Syndic

Décharge est donnée à l'unanimité au Conseil de Copropriété, au Commissaire aux comptes et au Syndic.

6. Election du Conseil de Copropriété et du Commissaire aux comptes

Le Conseil de Copropriété est élu à l'unanimité :

Madame Colignon et Madame Gabriel.

Le Commissaire aux comptes est élu à l'unanimité :

Monsieur Vlassembrouck.

7. Election du Syndic + Signature du contrat

Le Syndic : Sogefi – Gestion sprl est réélu à l'unanimité pour une année.

Monsieur Mathurin remercie les copropriétaires pour leur confiance.

8. Elaboration du Règlement d'Ordre Intérieur par l'intermédiaire du Syndic selon la nouvelle législation de juin 2018 – Dossier complet

Le Syndic se chargera d'établir le dossier et de la modification des statuts selon la nouvelle législation ainsi que l'élaboration des nouveaux actes de base.

9. Détermination de l'heure de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ordinaire se tiendra dans la deuxième quinzaine de mars, si possible un lundi à 19h.

10. Sous-location des emplacements de parking

Ce point est toujours d'actualité.

11. Changement éventuel de la firme Clair Office pour le nettoyage des parties communes et/ou les espaces verts

Le Syndic se chargera de donner le préavis auprès de la firme Clair Office. Le Conseil de Copropriété est chargé, avec le Syndic, de récolter des offres et de déterminer le choix de la société.

Pour les espaces verts, l'Assemblée accepte à l'unanimité la proposition de contrat du jardinier Jérémy COLLET pour un montant de 169,40 € TVAC. (à raison de 2 passages par an).

Par ailleurs, un budget de 750 € est octroyé à l'unanimité pour l'aménagement des espaces verts des parkings. Celui-ci sera géré par le Conseil de Copropriété.

12. Rappel du Règlement d'Ordre Intérieur : voisinage et utilisation du local poubelles

Un rappel est fait au sujet du respect du Règlement d'Ordre Intérieur notamment sur les relations de bon voisinage.

13. Demande de Monsieur Galland : souscription éventuelle d'un contrat collectif pour l'entretien des chaudières individuelles au gaz

Il est rappelé à l'ensemble des Copropriétaires l'obligation de procéder à l'entretien de leur chaudière privative tous les trois ans, maximum.

Monsieur Vlassembrouck fera une proposition en janvier 2021 pour un entretien collectif.

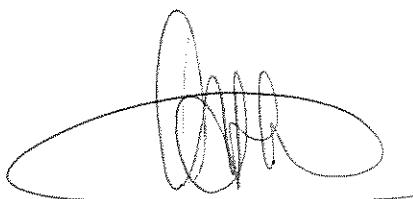
14. Lecture et signature du Procès-Verbal

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Olivier MATHURIN clôture la séance à 19h00.
Monsieur Olivier MATHURIN invite chaque propriétaire à venir signer le Procès-Verbal de la réunion après une dernière relecture.

ADDENDUM :

- Le syndic écrira à la firme Sotraba pour obtenir la possibilité d'une intervention sur le placement des détecteurs de fumée dans les ascenseurs (cf. obligation reprise dans les rapports de la firme de contrôle). Néanmoins, la Copropriété accepte le devis de la firme La Datcha pour la mise en conformité.
- Le nouveau code de la barrière est le 1803.

Signatures sur le document original manuscrit



SOGIFI-GESTION spri
Faubourg de Charleroi, 68
1400 NIVELLES
Tél.: 067 21 30 06
Fax: 067 21 40 96